

M. Crouse: Quelqu'un là-bas dit qu'ils ont compté les votes. N'est-ce pas là un bel exemple de l'arrogance des libéraux? Le premier ministre a poursuivi ainsi:

Les media ne font qu'aggraver l'inquiétude et le malaise qui règnent dans notre pays.

Il a conclu ainsi:

Ce n'est pas une bonne année.

Il semble difficile de croire que celui qui parle est le même homme qui promettait dans le *Chronicle-Herald* du 29 juin 1974 que:

Toute mesure prise et tout programme établis par les candidats libéraux des provinces de l'Atlantique et par le premier ministre Trudeau préserveront et affermiront pour les habitants de cette région la trame complexe de notre vie économique, sociale et culturelle tissée au fil des générations dans les provinces de l'Atlantique. Nos efforts doivent tendre à maintenir fortes les agglomérations rurales, à renforcer et à agrandir les industries régionales, à améliorer les exploitations agricoles familiales, à ranimer la pêche, à poursuivre et accroître les améliorations sociales dans la région de l'Atlantique.

● (2020)

Ce sont de belles paroles, mais le gouvernement et ses partisans ont bien du chemin à faire avant qu'une de ces belles promesses soit réalisée, surtout pour ce qui est de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. Selon moi, la déclaration que le premier ministre (M. Trudeau) a faite à Montréal est une grave accusation contre le gouvernement libéral et le parti qu'il dirige, parti qui, depuis 1963, dirige les affaires du pays et, selon toute évidence, ne nous a pas fait avancer ni monter, mais plutôt descendre et dériver.

Lorsque nous proposons une motion de ce genre, il y a toujours des ministériels pour nous accuser de faire de la politacaillerie. Mais je me demande à quel point doit se dégrader la conjoncture économique pour que les ministériels disent: L'opposition a peut-être raison; nous devrions peut-être écouter leurs propositions.

Pour étayer notre amendement, j'aimerais citer l'en-tête du bulletin de nouvelles émanant du ministère du Travail: «Plus de grèves au Canada que presque partout ailleurs dans le monde.» En voici le texte:

Selon les chiffres que le ministère fédéral du Travail doit publier d'ici une semaine, 1974 aura été pour le Canada la pire année que jamais en fait de relations ouvrières; en effet, il s'est perdu par suite de grèves jusqu'à 9.5 millions de jours-hommes de travail, soit 67 p. 100 de plus qu'en 1973... Le Canada a perdu, par suite de différends, plus de jours de travail que tout autre grand pays industrialisé, à l'exception de l'Italie.

Je suppose que c'est là, messieurs, quelque chose dont vous tirez fierté. Cette fierté, nous, du parti conservateur, n'en avons que faire. En présence de chiffres pareils, nous devons nous demander pourquoi tant de travailleurs font grève. C'est tout simplement que le travailleur perd l'inflation de vitesse. Les impôts élevés, facteur de la hausse des prix, le portent à se révolter contre le système. C'est sa façon de dire: On déduit trop d'impôts de mon chèque de paie; j'ai besoin d'un revenu net plus élevé pour faire vivre ma famille.

Là encore, quand nous proposons une motion de ce genre, on nous demande parfois: où aimeriez-vous que nous fassions ces coupures? Aimeriez-vous que nous réduisions les pensions aux anciens combattants, par exemple? Nous savons que c'est là une réponse cynique et bouffonne pour des ministériels. Il existe néanmoins des secteurs de

Droit fiscal

dépenses gouvernementales où l'on pourrait pratiquer des coupures.

Les membres du cabinet n'ont qu'à consulter la brochure publiée en 1974 par le Conseil du Trésor qui illustre où va l'argent de nos impôts. S'ils s'en donnent la peine, ils trouveront bien des secteurs où de telles coupures pourraient être pratiquées. Je renvoie le ministre des Finances—je constate avec regret qu'il n'est pas à son fauteuil ce soir—à la page 27, à la rubrique «Services généraux du gouvernement». Il y a là au moins quatre postes concernant Information Canada, la Justice, le Revenu national et le Service canadien des pénitenciers, dont les dépenses sont devenues exorbitantes. Le budget d'Information Canada, par exemple, est de 8 millions de dollars. Nous avons déclaré au cours de la campagne électorale qu'Information Canada pourrait être complètement aboli. Nous avons déclaré que cela pourrait se faire sans perte aucune d'information pour le public canadien. Les services d'information continuent de fonctionner dans tous les ministères de l'État. Ils n'ont subi aucune réduction et peuvent toujours fournir n'importe quel renseignement que demande le public.

En 1973-1974 le ministère du Revenu national a coûté 275 millions de dollars au peuple canadien. En 1974-1975 il lui coûte 308.5 millions, soit une augmentation de 33.5 millions en un an. N'y a-t-il pas un ministériel qui veuille savoir la raison d'une telle augmentation en un an? Le coût d'impression des formules d'impôt a-t-il augmenté à ce point? Je recommande au ministre du Revenu national (M. Basford) d'enquêter là-dessus.

Le ministère de la Justice a coûté, selon le rapport, 29.6 millions de dollars en 1973-1974. Pour l'année 1974-1975 son coût s'élèvera paraît-il à 43.6 millions, soit une augmentation de 14 millions. Le gouvernement a majoré les traitements des juges, je le sais, mais il est certes difficile de justifier une augmentation de 14 millions en un an.

Le coût des services correctionnels figure à 141 millions pour 1973-1974. Pour l'année 1974-1975 il est de 177.3 millions, soit une augmentation de 33.2 millions en un an. Cela pose certes des problèmes au Trésor. Nos mœurs ont-elles dégénéré à un point tel qu'il faille accroître de 33 millions de dollars en un an les dépenses consacrées aux services de correction?

On trouve d'autres exemples plus loin, sous la rubrique «Frais généraux internes». Au chapitre du logement—location, entretien, nouveaux immeubles—le budget pour 1973/1974 était de 394.8 millions de dollars et il est de 436 millions pour 1974/1975, ce qui représente une augmentation de 42.1 millions de dollars en un an. On pourrait certainement comprimer ces dépenses.

Il y a un autre poste de dépenses intéressant, celui des «Autres dépenses d'administration y compris les imprévus». Pour 1973/1974, le montant est de 145.6 millions de dollars, mais pour 1974/1975, il est de 246 millions de dollars ce qui fait une hausse de 100.8 millions de dollars en un an. Madame l'Orateur, je vous demande pourquoi cette hausse. Au trésor, je pose la même question, ainsi qu'à tous les députés qui représentent chacun au moins 65,000 citoyens. Je leur demande s'il pourra, quand j'aurai fini, me dire pourquoi le gouvernement a besoin de 100 millions de dollars de plus pour d'autres frais administratifs et imprévus. Quelle cagnotte, madame l'Orateur! Quel assiette à beurre!

Une voix: Quelle bêtise!